

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi quinze mars à 18h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Olivier LESUEUR.

Absents excusés :

Hubert PICARD, procuration donnée à Philippe FREMONT

Viviane LECLUSE, procuration donnée à Jacqueline HORN

Anne-Sophie MARATRAY, procuration donnée à Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN

Béatrice BARRERE, procuration donnée à Gil GUILBERT

Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Éric PAUCHET

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS procuration donnée à Christian POISSANT

Jean-Marc SEVESTRE

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Il est demandé par Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :
Paiement direct auprès de l'assurance d'un particulier.

OBJET : PAIEMENT DIRECT AUPRES DE L'ASSURANCE GMF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un incident ayant eu lieu dans la commune le 8 novembre 2017 causé par le travail d'un agent communal.

L'assurance nous fait part de son impossibilité de régler le sinistre car le montant est inférieur à celui de la franchise.

Monsieur POISSANT demande donc à ses conseillers de bien vouloir accepter le paiement direct auprès de l'assurance de l'intéressé pour un montant de 442.11€ TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le paiement d'un montant de 442.11€ à l'assurance GMF.

OBJET : AVENANT N°9 AU MARCHE DE TRAVAUX « RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN LOCAUX MAIRIE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires de fourniture et pose de tapis essuie pieds ont été demandés à l'entreprise « GAMM » dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école en locaux mairie.

Le premier avenant voté en date du 13 mars 2017 ne prenait en compte que le tapis de la salle des mariages. Il est donc demandé aux conseillers de voter un nouvel avenant relatif aux tapis du hall d'accueil, pour un montant estimatif de 1 318.22€ HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restructuration de l'ancienne école en locaux mairie.

OBJET : SDE 76 PROGRAMME 2018

N'ayant pas encore reçu l'intégralité des devis, le Maire propose que le vote soit reporté au prochain conseil.

OBJET : ENTRETIEN DES BASSINS ET ESPACES VERTS

ENTRETIEN DES BASSINS D'EAUX PLUVIALES ET DES ESPACES VERTS

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2018, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales et l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales

Petits bassins :

- Bassin du Vauchel (petite mare)
- Bassin de la Pommeraie
- Bassin du Petit Château

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois, passage du rotofil dans les endroits pentus, pieds de clôture et tours d'arbres. Taille des haies et arbustes 2 fois par an. Désherbage le long des clôtures et pieds de haie)

Forfait mensuel : 287.15€ HT (344.58€ TTC) – Coût annuel 2018 : 2010.05 € HT

Grand bassin du Vauchel

(2 interventions durant la saison 2017, en juin et septembre, fauchage du bassin au girovator, passage du rotofil le long de la clôture et fauchage du chemin d'accès et alentour)

Coût par intervention : 394.90€ HT (473.88 € TTC)

Coût pour les deux interventions pour l'année 2018 : 789.80 € HT

Entretien des espaces verts

- Allée de la Forié
- Résidence le Petit Château
- Résidence les Cottages
- Résidence l'Orée du Bois

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois. Une taille de haie des charmilles à l'entrée de la résidence est prévue dans l'année pour la résidence l'Orée du Bois).

Forfait mensuel : 461.75 € HT (554.10 € TTC) – Coût annuel 2018 : 3232.25 € HT

Entretien Résidence le Grand Essart

D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.

Taille arbustes 2 fois par an avec ramassage et enlèvement des déchets.

Forfait mensuel : 106.60 € HT (127.92 € TTC) – Coût annuel 2018 : 746.20 € HT

ENTRETIEN DU TERRAIN DE SPORT

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2018, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien du terrain de sport, pour un montant annuel de 10 984.50 € HT (13 181.40 € TTC).

- Tonte régulière du terrain d'entraînement et alentours ainsi que le pourtour des terrains de tennis 14 interventions durant la saison.
- Passage du rotofil autour des pieds de clôture et épandage de désherbant au pied de grillage.
- Ramassage et enlèvement des déchets de tonte.
- Pour le terrain d'honneur : Tonte de la pelouse toutes les semaines.
- Au 15 mars : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 14/11/14+mgo.
- Au 15 mai : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+mgo.
- Au traitement sélectif de la pelouse contre les mauvaises herbes (plantain, rumex, trèfle, etc.)
- Fin août épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+ oligo éléments.
- A l'automne épandage de 300Kg de scoramine de type 5/8/12 3mgo (lutte contre mousses) recalcifié le sol, répulsif taupe agit contre les limaces et blaniules.
- Entretien sous les bouleaux avec passage du rotofil à raison de 3 interventions par an.
- Après la saison sportive : remise en état de la pelouse devant les buts avec passage du rotovator, ratissage manuel et ensemencement de gazon à raison de 5 kg l'are, roulage.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018.

OBJET : TRAVAUX DE COUVERTURE DU LOCAL POMPIER

Monsieur le Maire informe de la nécessité de faire intervenir un couvreur afin de réparer les fuites constatées dans le local pompier.

Après avoir étudié les devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise DENIS Emmanuel, située 67, Route de la Rouge Maison 76850 MONTREUIL EN CAUX, pour un montant de 4 454.40€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires pour la commande et les travaux de couverture.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la Commission Associations du samedi 10 février, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2018 :

COOPÉRATIVE SCOLAIRE (fonctionnement)	5 000 €
RUNNING CLUB	2 000 €
SECTION FFA	1 000 €
15 KMS	1 000 €
JOYEUX AINES	1 500 €
MONTIGNY ACTIVITES	700 €
FOYER CULTUREL	2 100 €
COMITES DES FETES	1 000 €
MONTILINK	1 100 €
SPIRIT	500 €

Il est décidé à l'unanimité de reporter le vote concernant la subvention de l'ESMV.

Le Conseil municipal décide également à l'unanimité d'adhérer aux organismes suivants :

CAUE	130 €
ADM 76	282,73 €
ADMR	300,00 €
Seine Maritime Attractivité	Adhésion + 1% des travaux

Autres subventions :

- Psychologue scolaire : 160€ à l'unanimité
- Paroisse de St Martin : aucune subvention, à 9 voix contre et 5 pour.

OBJET : AMENAGEMENT LIAISON DOUCE RUE DE L'EGLISE

Suite à la délibération du 9 octobre 2017 approuvant le choix des entreprises pour les tranches ferme et conditionnelle pour un montant total du marché de 264 748.71€ HT, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à :

- Demander au maître d'œuvre de lancer l'exécution des travaux de la tranche conditionnelle dans les meilleurs délais.
- Déposer des demandes de subventions concernant l'exécution de cette tranche conditionnelle aux différents organismes : l'Etat, la Région et le Département.

Le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 2 abstentions, d'autoriser le Maire à demander le lancement de l'exécution des travaux et à déposer toute demande de subvention auprès des organismes compétents.

OBJET : CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DE TERRAIN AVEC L'ONF

Monsieur le Maire informe que la convention du 12 février 2009 portant autorisation d'occupation de terrain pour le maintien d'une station de refoulement d'eaux usées en forêt domaniale de Roumare arrive à expiration le 30 juin 2018.

L'ONF propose de faire un avenant à la convention N°02-30047, relative au maintien d'une armoire et de câbles électriques, afin de regrouper sur une même convention toutes les concessions concernant la commune.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'octroi ainsi que l'avenant à la convention.

(Les frais de dossier ainsi que le montant de la redevance annuelle notifiés dans la convention seront versés au profit de l'Office National des Forêts).

OBJET : PARTICIPATION POUR LES PERSONNES INSCRITES AU VOYAGE DES ANCIENS ET POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNANT LEUR ASCENDANT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer :

- Une participation de 15 € pour toute personne de 67 ans et plus inscrite au voyage des anciens prévu le 16 mai 2018.
- Une participation de 70 € pour les personnes accompagnant leur ascendant au voyage des anciens prévu le 16 mai 2018.
- La gratuité pour les personnes relevant du CCAS.

Questions diverses

Haut Débit : Montée en débit annoncée le 29 mars 2018.

Pylône Free : La société Free souhaite implanter une antenne sur la commune. Nous attendons de recevoir les précisions tarifaires.

Travaux divers sur la commune :

- Les serrures des vestiaires du foot et de l'église ont été changées.
- Des travaux de plomberie ont été effectués pendant les vacances scolaires à l'école et à la salle des fêtes.
- Nos agents techniques restaurent actuellement l'intérieur du clocher de l'église.

Récompense Pépite d'Or pour Cécile DELAGE

Diplôme d'assiduité : La Commune de Montigny a été récompensée pour l'importance du pourcentage des votants 2017 (3^{ème} de Seine Maritime dans la catégorie de 1000 à 5000 hbts)
Marche solidaire le 25 mars : en faveur des enfants handicapés organisée par la Running Club

Prise de dates :

- ✓ Prochain Conseil Municipal le **mardi 27 mars à 19h30**
- ✓ Convocation du CCAS le mardi 27 mars à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.